Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200992-20251217-DEL_02_17122025-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 12 2025
Date de la convocation : 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la convocation** :10 décembre 2025	L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni à la salle associative de l'Espace Multi Accueil, sous la présidence de Monsieur Gérard MÉROT, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 13 **- Qui ont pris part à la délibération :** 08 + 1 pouvoir	PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Loïc MORVAN ; M. Laurent BENOÎT ; Mme Nadine MONTFORT ; M. David DUSSEUX ; Mme Edith MERRANT ; M. Franck BOTTEREL ; ABSENTS : Mme Emilie JOUAN (excusée, pouvoir à Mme Valérie DANIÉLOU) ; M. Stéphane LAURIOUX ; M. Yoann GUILLAUME ; Mme Alice JOUAN ; M. Wilfried LOISEL SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Edith MERRANT

N°02-17122025 FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE

Sur proposition de Mr Stéphane DUPUY, Conseiller aux Décideurs Locaux du territoire de Quintin, Mr le Maire présente une créance irrécouvrable de 2023.

Nature juridique	Exercice pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	*2023*	*7067*	*11.25 €*	*RAR inférieur seuil poursuite*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette suivant :

Liste n°7346181111 : T-447 de l'exercice 2023 pour un montant de 11.25 €

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Fait et délibéré le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard MÉROT